

<https://snetap-fsu.fr/Pour-la-defense-des-droits-des-AESH.html>



# Pour la défense des droits des AESH.

- Métiers - AE-AESH - Qui contacter au SNETAP ? -

Date de mise en ligne : mercredi 9 octobre 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**  
*Fédération Syndicale Unitaire*

[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

Baptiste Chauvin  
Élu [AESH](#) SNETAP  
[Baptiste Chauvin](#)

Bonjour à vous,

Je suis [AESH](#) au lycée du Fresne à Angers et référent AESH au sein du SNETAP-[FSU](#)

Depuis mon arrivée dans le syndicat en 2017 et en raison de la grande précarité que les AESH et [AVS](#) connaissent, les victoires se sont enchaînées, en voici quelques-unes :

- " uniquement des contrats d'AESH à partir de la rentrée 2020,
  - " jusqu'à 13 semaines de salaires en plus à l'année,
  - " écriture d'une note de service permettant l'harmonisation et la défense des AESH.
- La toute dernière en date est la durée minimale des [CDD](#) d'AESH à 3 ans au lieu de une.

Malgré toutes ces victoires, nos conditions de travail restent très précaires et le métier d'accompagnant n'est toujours pas considéré comme tel. Pour qu'une inclusion de qualité existe, il faut que les accompagnants soient formés et intégrés aux équipes comme de réels professionnels de l'éducation. Le SNETAP-FSU considère qu'il faut pour cela la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B. Cet objectif ambitieux ne nous fait pas perdre de vue qu'il faut aussi lutter pour que nos conditions de travail s'améliorent point après point.

Je propose de vous présenter la feuille de route (non exhaustive) de nos objectifs pour cette année :

- " Vigilance sur les contrats
- " Prise en compte des compétences dans le salaire des AESH
- " Augmentation d'un échelon à la fin de la 1ère et de la 5ème années des CDD
- " Développement des formations
- " Mettre fin au présentéisme exigé par certaines directions
- " Demande de circulaires pour clarifier les pratiques permettant l'intégration des AESH dans les établissements scolaires (prise en compte dans pronote, accès aux formations [TUTAC](#), ... )

Il est absolument nécessaire que le SNETAP-FSU puisse représenter le plus grand nombre d'accompagnant.es pour gagner en légitimité vis-à-vis des interlocuteurs du ministère, c'est pourquoi je vous propose d'adhérer au SNETAP-FSU, pour constituer ce collectif. Bien conscient des petits moyens que nous avons le SNETAP-FSU propose une adhésion adaptée à nos revenus.

Pour toutes vos questions à propos de l'adhésion au SNETAP-FSU, de votre contrat ou autre, n'hésitez pas à me

contacter.

Cordialement

Baptiste Chauvin



Snetap FSU 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tél 01 49 55 84 42 Fax 01 49 55 43 83